Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_096-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	28
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	01
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : Mardi 12 mai 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Vincent THEBAUT, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Elise PIGNARD, Maryse GERARD, Kevin MENANT, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRE.

Procurations :
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Alain GUENEGO

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 20 mai 2026

2026 - 096 REGIE MUNICIPALE RELATIVE A LA RESTAURATION COLLECTIVE - FACTURATION D'UN REPAS AUX AUTRES STRUCTURES - FIXATION DES TARIFS 2026

Pour mémoire, le conseil municipal a décidé le 19 février 2024 de valider le passage en régie directe de la restauration collective à compter du début septembre 2024.

Les structures extérieures avaient accepté par délibération des instances décisionnaires le passage en régie directe de la restauration collective. Il s'agissait initialement de :

- La commune de Lauzach,
- La commune de Limerzel,
- L'accueil collectif de mineurs du CIAS,
- L'association Eveil,
- La crèche et la résidence autonomie.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_096-DE

Depuis le 1er septembre 2025, la commune de Rochefort-en-terre a également décidé d'intégrer la régie de restauration collective.

A compter du 1er septembre 2026, il sera proposé d'augmenter la tarification de 3% soit :

-Commune de Lauzach/association Eveil/Rochefort en Terre 4,42€

-Commune de Limerzel 5,84€

-CIAS 5,16€

-CCAS Questembert - Crèche municipale 3,61€ pour les 6-12 mois
3,72€ pour les 12-18 mois
3,16 pour les +18 mois
0,61€ pour les goûters

-CCAS Questembert - Résidence autonomie 4,28€ pour le déjeuner
3,98€ pour le dîner

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs présentés ci – dessus.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 20 mai 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE